



Mariage après la fin du visa Schengen 90j

Par **For Foreigner**, le **16/08/2023** à **08:54**

Bonjour,

Je suis en couple avec un Neo Zélandais depuis 2 ans. Nous souhaitons nous marier en France avant la fin de son visa touriste, mais les démarches administratives sont très longues et le dépôt du dossier à la mairie a dû être reporté.

Peut-il rester en France deux semaines après la fin de son visa de 90jours ? Que risque-t-il ?

Je suis française et souhaiterais qu'on s'installe en France durablement.

Pensez vous qu'il puisse avoir un titre de séjour rapidement après le mariage afin d'éviter de repartir en Nouvelle Zélande ?

Merci beaucoup pour votre temps.

Par **Marck.ESP**, le **16/08/2023** à **09:09**

Bienvenue

Il doit être possible de se marier en France après l'expiration d'un visa Schengen, mais il est nécessaire de respecter certaines conditions et de demander un titre de séjour, semble-t-il.

Il est donc recommandé de consulter un avocat, la mairie ou une association spécialisée pour obtenir des conseils personnalisés.